

**IT204** 



Page: 1/11

Date d'impression : 01.01.2018 Version 1

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit PEINTURE ANTI ROUILLE NOIR
- Code du produit IT204
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Emploi de la substance / de la préparation : Peinture
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:

#### **IRONTEK SAS 306 BIS CHEMIN DES DELPHINUMS**

-83140 FRANCE

**FRANCE** 

Tel: +33 (0)4 22 14 51 10

- Service chargé des renseignements: Département de sécurité des produits
- Service établissant la fiche de données de sécurité: p.rusovan@irontek.fr
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

RFILA (INRS FRANCE) +33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures/7 jours)

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater

sous l'effet de la chaleur.



Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger





GHS02 GHS0

· Mention d'avertissement Danger



## IT204



#### · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acétone

4-méthyl-2-pentanone

#### · Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### · Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de

toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une

position où elle peut confortablement respirer.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122

°F.

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

#### · Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · **vPvB:** Non applicable.

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### · 3.2 Mélanges

· Description: Mélange de cire et additife avec gaz propulseur.

#### $\cdot$ Composants dangereux:

CAS: 67-64-1 acétone 10-<25%

EINECS: 200-662-2 Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336

Reg.nr.: 01-2119471330-49

CAS: 106-97-8 butane (1,3 Butadiene <0,1%) 10-<25%

EINECS: 203-448-7 Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280

Reg.nr.: 01-2119474691-32

CAS: 74-98-6 propane 10-<25%

EINECS: 200-827-9 Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280

Reg.nr.: 01-2119486944-21

CAS: 108-10-1 4-méthyl-2-pentanone 10-<25%

EINECS: 203-550-1 Flam. Liq. 2, H225; Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319; STOT

SE 3, H335





#### IT204

CAS: 64742-95-6 EINECS: 265-199-0	solvant naphta aromatique léger (pétrole)	2,5-<10%
	Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H335-H336	
CAS: 1330-20-7	xylène (mix)	1,0-<2,5%
EINECS: 215-535-7 Reg.nr.: 01-2119488216-32	Flam. Liq. 3, H226; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	
CAS: 95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène	1-<2,5%
EINECS: 202-436-9	Flam. Liq. 3, H226; Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	
CAS: 108-67-8	mésitylène	0,25-<1%
EINECS: 203-604-4	Flam. Liq. 3, H226; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H335	
CAS: 100-41-4	éthylbenzène	0,1-<1,0%
EINECS: 202-849-4 Reg.nr.: 01-2119489370-35	Flam. Liq. 2, H225; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H332	
CAS: 98-82-8 EINECS: 202-704-5	isopropylbenzène	0,1-<0,25%
	Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H335	

· Indications complémentaires:

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

Brouillard d'eau

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone

Mousse résistant à l'alcool

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
- Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.



#### IT204



Page: 4/11

Date d'impression : 01.01.2018 Version 1

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

· Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

#### · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

· Indications concernant le stockage commun:

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

 $\cdot$  Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

67-64-1 acétone

VME Valeur momentanée: 2420 mg/m³, 1000 ppm Valeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm

106-97-8 butane (1,3 Butadiene <0,1%)

VME Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm

74-98-6 propane

VME Valeur à long terme: 1800 mg/m³, 1000 ppm

(Valeur d' Allemagne) 108-10-1 4-méthyl-2-pentanone

VME Valeur momentanée: 208 mg/m³, 50 ppm Valeur à long terme: 83 mg/m³, 20 ppm



## IT204



Page: 5/11 Date d'impression: 01.01.2018 Version 1

#### 1330-20-7 xylène (mix)

VME Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm risque de pénétration percutanée

#### 95-63-6 1,2,4-triméthylbenzène

VME Valeur momentanée: 250 mg/m³, 50 ppm Valeur à long terme: 100 mg/m<sup>3</sup>, 20 ppm

#### 108-67-8 mésitylène

VME Valeur momentanée: 250 mg/m³, 50 ppm Valeur à long terme: 100 mg/m³, 20 ppm

#### 100-41-4 éthylbenzène

VME Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 88,4 mg/m<sup>3</sup>, 20 ppm risque de pénétration percutanée

#### 98-82-8 isopropylbenzène

VME Valeur momentanée: 250 mg/m³, 50 ppm Valeur à long terme: 100 mg/m<sup>3</sup>, 20 ppm Risque de pénétration percutanée

#### · DNEL

#### 67-64-1 acétone

DNEL Long term-systemic 62 mg/kg bw/day (Consumer) Dermique DNEL Long term-systemic 62 mg/kg bw/day (Consumer)

186 mg/kg bw/day (Worker)

Inhalatoire DNEL Acute-local 2420 mg/m3 (Worker)

DNEL Long term-systemic 200 mg/m3 (Consumer)

1210 mg/m3 (Worker)

#### · PNEC

#### 67-64-1 acétone

PNEC Marine water 1,06 mg/l (Undefind) PNEC Freshwater sediment 30,4 mg/kg (Undefind) PNEC Soil 29,5 mg/kg (Undefind)

PNEC Marine water sediment 3,04 (Undefind)

#### · Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:

#### 100-41-4 éthylbenzène

VME Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 88,4 mg/m³, 20 ppm risque de pénétration percutanée

#### 108-88-3 toluène

VME Valeur momentanée: 384 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 76,8 mg/m³, 20 ppm R2, risque de pénétration percutanée

#### · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### · 8.2 Contrôles de l'exposition

#### · Equipement de protection individuel:

#### · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.



IT204



Date d'impression : 01.01.2018 Version 1 Page : 6/11

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

#### · Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre AX/P2

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre A/P2

#### · Protection des mains:

Porter des gants pour la protection contre les produits chimiques selon la norme EN 374



Gants de protection

Gants résistant aux solvants

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### · Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,5 mm

#### · Temps de pénétration du matériau des gants

Pour le contact permanent, nous recommandons les gants avec un temps de rupture d'au moins 240 minutes, avec la préférence donnée à un temps de passage supérieur à 480 minutes. Pour le court terme ou le carter de protection, nous vous recommandons de le même. Nous sommes conscients que des gants qui offrent ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, la réduction du temps de passage sont acceptables, à condition que les procédures régissant l'entretien et le remplacement à temps sont suivies. L'épaisseur des gants n'est pas une bonne mesure de la résistance des gants à l'encontre d'une substance chimique, car cela dépend de la composition exacte de la matière à partir de laquelle les gants sont faits. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

#### · Protection des yeux:

Lunettes de protection (EN-166)



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Utiliser une tenue de protection. (EN-13034/6)

#### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales.
- · Aspect:

Forme: Aérosol Couleur: Noir

Odeur: Caractéristique
 Seuil olfactif: Non déterminé.
 valeur du pH: Non déterminé.

· Changement d'état

**Point de fusion/point de congélation:** Non déterminé. **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:** -44,5 °C



## IT204



Page: 7/11

Date d'impression : 01.01.2018 Version 1

· Point d'éclair -97 °C

· Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

• Température d'inflammation: 365 °C

• Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges

explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Limites d'explosion:

Inférieure: 0,7 Vol %
Supérieure: 13,0 Vol %

• Pression de vapeur à 20 °C: 8300 hPa

• Densité à 20 °C: 0,77 g/cm³

• Densité relative. Non déterminé.

• Densité de vapeur: Non déterminé.

• Vitesse d'évaporation. Non applicable.

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Pas ou peu miscible

· Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

· Viscosité:

**Dynamique:**Non déterminé.
Cinématique:
Non déterminé.

 $\cdot$  Teneur en solvants:

Solvants organiques: 82,1 %
Teneur en substances solides: 17,9 %

• **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- $\cdot$  10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

#### 67-64-1 acétone

Oral LD50 5800 mg/kg (rat)
Dermique LD50 7800 mg/kg (rbt)
Inhalatoire LC50/4h >20 mg/l (rat)

108-10-1 4-méthyl-2-pentanone

Oral LD50 2100 mg/kg (rat)
Dermique LD50 16000 mg/kg (Rabbit)



Date d'impression: 01.01.2018

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

#### IT204



IRONTEK

Inhalatoire LC50/4 h 8,3-16,6 mg/l (rat)

#### 64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Oral LD50 >6800 mg/kg (rat) Dermique LD50 >3400 mg/kg (Rabbit) Inhalatoire LC50/4 h >10,2 mg/l (rat)

1330-20-7 xylène (mix)

Oral LD50 4300 mg/kg (rat) Dermique LD50 2000 mg/kg (rbt)

#### 95-63-6 1,2,4-triméthylbenzène

Oral LD50 >3500 mg/kg (rat) Dermique LD50 3160 mg/kg (Rabbit) 18 mg/L (rat)

· Effet primaire d'irritation:

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis,
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique:

#### 67-64-1 acétone

EC50 8800 mg/l (Dm)

8300 (96h) mg/l (Fish)

1330-20-7 xylène (mix)

LC50/96h 8,9-16,4 mg/l (Pimephales promelas)

EC50/48h 3,2-9,5 mg/l (Dm)

#### 95-63-6 1,2,4-triméthylbenzène

LC50 7,72 mg/l (Pimephales promelas (96 h))

EC50 3,6 mg/l (Daphnia Magna 48h)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Effets écotoxiques:
- · Remarque: Nocif pour les poissons.



#### IT204



sion 1 Page : 9/11

Date d'impression : 01.01.2018 Version 1

- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

· 14.1 Numéro ONU

· ADR, ADN, IMDG, IATA UN1950

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR, ADN UN1950 AÉROSOLS

· IMDG AEROSOLS

· IATA AEROSOLS, flammable

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe 2 5F Gaz.

· Étiquette 2.1

 $\cdot$  ADN

· Classe ADN/R: 2 5F

· IMDG, IATA



· Class 2.1 · Label 2.1

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Marine Pollutant: Non

• 14.6 Précautions particulières à prendre par

**l'utilisateur** Attention: Gaz.



### IT204



· Indice Kemler:

 $\cdot$  No EMS: F-D,S-U

• Stowage Code SW1 Protected from sources of heat.

SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS:

Category C, Clear of living quarters.

• Segregation Code SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1

litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a

capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate

subdivision of class 2.

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II

de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

 $\cdot$  ADR

· Quantités limitées (LQ)

· Quantités exceptées (EQ) Code: E0

Non autorisé en tant que quantité exceptée

Catégorie de transportCode de restriction en tunnels

**IMDG** 

Limited quantities (LQ)
 Excepted quantities (EQ)
 Code: E0

Not permitted as Excepted Quantity

· "Règlement type" de l'ONU: UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- $\cdot \textbf{Substances dangereuses désignées ANNEXE I} \ \text{Aucun des composants n'est compris}.$
- · Catégorie SEVESO

4320 AÉROSOLS INFLAMMABLES (FOR FRANCE)

P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · Prescriptions nationales:

Classe Part en %

NK 75-<100

- · VOC-CH 82,15 %
- · VOC-EU 630,1 g/l
- · Danish MAL Code 5-3
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.



Date d'impression: 01.01.2018

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Version 1



Page : 11/11

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### · Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### · Service établissant la fiche technique: Research & Development

Contact: P. Rusovan

#### · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

MAL-Code: Måleteknisk Arbejdshygiejnisk Luftbehov (Regulation for the labeling concerning inhalation hazards, Denmark)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1: Gaz inflammables - Catégorie 1

Aerosol 1: Aérosols - Catégorie 1

Press. Gas C: Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3